



Rupture conventionnelle de mon cdi

Par **alex**, le **28/07/2009** à **13:49**

Bonjour, rn mon employeur et moi nous sommes mis d'accord pour faire une rupture conventionnelle de mon CDI. il me reste 3 semaines de congé à poser, mon employeur sera t'il tenu de me les payer? merci

Par **Toucan**, le **26/08/2009** à **19:35**

Bonjour, rn rn En cas de rupture du contrat de travail, le salarié perçoit une indemnité compensatrice de congés payés correspondant à la durée des congés acquis mais non encore pris. rn rn Seule la rupture du contrat pour faute lourde du salarié dispense l'employeur du versement de cette indemnité. rn rn Cordialement